



## INFORMATIONS MUNICIPALES DE CURLEY 2019



Téléphone  
03.80.61.47.99

Courriel  
mairie.curley@yahoo.fr

Internet  
[www.curley.fr](http://www.curley.fr)

Ouverture du secrétariat  
Le lundi de 15h30 à 17h30

### L'AIDE MÉMOIRE

#### ASSOCIATION AMICALE DE CURLEY

Président : M. MAUME Bernard  
Secrétaire : Mlle MERY Marine  
Trésorier: M. BAILEUX Dominique

#### DÉFENSE

Correspondant : M. Elvis Jeannot

#### ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage chaque mercredi après-midi.

#### DÉCHETERIE : BROCHON

LUNDI et VENDREDI : 13h30 à 17h30  
MERCREDI et SAMEDI : 8h30 à 12h – 13h30 à 17h30  
Ouvert jusqu'à 18h30 de mi-avril à mi-octobre

#### BIBLIOTHÈQUE de L'ÉTANG-VERGY

MARDI et JEUDI: 16h00 à 19h00  
SAMEDI : 10h00 à 12h30  
Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque peut être exceptionnellement fermée

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

3, rue Jean Moulin  
B.P. 40029  
21701 Nuits Saint Georges Cedex  
Tél : 03.80.27.04.70  
Site internet : <http://www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com/>  
Délégué titulaire : M. Personnier Michel  
Délégué suppléant : M. Aubert Grégory

#### CADASTRE

Vous pouvez obtenir vos plans cadastraux sur :  
<http://www.cadastre.gouv.fr>

#### NUISANCES SONORES

Les travaux réalisés par des particuliers pouvant causer une gêne sonore pour le voisinage ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## LE MOT DU MAIRE

C'est avec un peu de retard que le bulletin municipal vous est distribué car je souhaitais apporter le maximum d'informations sur un projet qui me tient à cœur depuis de très nombreuses années : la construction d'un espace de rencontres et de loisirs .

Ce projet n'a pas vu le jour plus tôt car il y avait d'autres priorités en matière de voirie, réseaux, éclairage et autres. De plus je souhaitais avoir recours au maximum à l'autofinancement.

Malheureusement le dossier administratif est beaucoup plus lourd que je ne l'avais imaginé, les délais pour obtenir les différentes autorisations et les subventions sont vraiment très longs. J'avais espéré que la construction pourrait être terminée pour le printemps 2020 sur le mandat en cours ...

Le conseil municipal a fait de choix de construire un bâtiment à énergie positive BEPOS ; le coût de construction sera bien évidemment plus élevé qu'une construction traditionnelle, mais les frais de fonctionnement seront ensuite réduits. La construction d'un bâtiment peu consommateur d'énergie est encouragée par des subventionnements plus élevés. La région Bourgogne Franche-Comté se donne les moyens d'encourager de telles réalisations.

Après les phases d'avant projet sommaire, avant projet définitif, esquisse etc, le permis de construire est enfin accordé ; les normes d'accessibilité pour les établissements recevant du public sont draconiennes et ont également rallongé le délai d'instruction.

Le dossier de consultation des entreprises sera prochainement accessible sur la plateforme des marchés publics *e.bourgogne* ; fin janvier nous aurons l'ensemble des devis et nous pourrons enfin commencer les travaux.

La demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a reçu un avis favorable pour un montant de 35% soit 150 416 €. La région a accordé dans un premier temps une subvention de 13 143 € pour l'étude BEPOS, et nous avons reçu le 2 décembre l'accord de subvention de 76 600 € pour la construction (décision votée le 22 novembre ). Nous venons d'apprendre également l'attribution de 45 000 € de subvention par le Conseil Départemental (30 000 € auxquels s'ajoutent 15 000 € pour la construction structure bois avec des essences locales) ; le vote a eu lieu également le 2 décembre. Un nouveau programme de subvention sur des fonds européen doit être accessible début janvier ; ce programme doit subventionner à hauteur de 50% le surcoût d'une construction BEPOS, le règlement d'attribution n'est pas finalisé. Nous espérons pouvoir bénéficier de cette nouvelle aide et nous approcher du plafond de subvention maximum .

L'ensemble des subventions devrait permettre de financer la construction, les équipements et le mobilier sans emprunt.

## IMPOTS LOCAUX

Le conseil municipal a décidé une nouvelle fois de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune pour 2019. Ils sont donc maintenus au même tarif que les années précédentes :

- Taxe d'habitation : 6.47%
- Taxe foncière sur le bâti : 5.05%
- Taxe foncière sur le non bâti : 28.14%

## LES COMPTES DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2018 et le budget prévisionnel 2019 ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 29 361 € et un déficit d'investissement de 12 257 €

Le budget est équilibré à la section d'investissement à hauteur de 417 139 € ( ces chiffres sont importants en raison de la construction de l'espace de rencontre)

## TRAVAUX réalisés en 2018/2019

- La réfection de la route de Chazan dont l'état était devenu catastrophique en raison du passage des camions de gros gabarit ;
- Plantations d'arbres à proximité de l'aire de jeux ;
- Installation d'une table avec bancs ;
- Remplacements des luminaires d'éclairage public les plus anciens par des LED beaucoup plus économiques, l'investissement doit s'amortir rapidement.

## TRAVAUX prévisionnels en 2020

- Eau pluviales : une amélioration de l'écoulement des eaux pluviales sera apportée à hauteur du 31 rue de Chazan (propriété de M et MME Bailleux).
- Aménagement de trottoirs : un dossier de subvention a été déposé pour aménager la chaussée et le trottoir à l'angle de la propriété de M et MME Barrois 11 rue de Chazan ; le trottoir est actuellement d'une largeur insuffisante pour le passage d'un piéton, d'une poussette ou d'un fauteuil.
- Espace de loisirs et de rencontres  
Voir les informations dans le mot du maire.

## Point d'apport volontaire

Il est interdit de déposer des objets en dehors des containers au point propre.

## Dechèterie

Si vous n'avez pas de carte d'accès , vous pouvez faire la demande par mail ou par téléphone à [service.dechets@ccgevrej-nuits.com](mailto:service.dechets@ccgevrej-nuits.com) ou 03 80 61 18 19.

## Cendres

Il est demandé aux habitants qui ont pris l'habitude de vider les cendres au bord du chemin en face du point propre de mettre fin à cette pratique, plusieurs solutions sont possibles (s'adresser à la Mairie).

## Fusion des Communautés de Communes

La Communauté de communes créée le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 a modifié l'étendue de ses compétences en définissant ce qui est d'intérêt communautaire ; certains équipements sportifs ont été confiés aux communes ( les terrains de foot de Corgoloin, Chauv et Vougeot).

La prise en charge de la compétence « eau » pour l'ensemble de la Communauté de communes va permettre d'appliquer un tarif unique à l'ensemble des habitants.

## CONVENTION SPA

Rappel : La mairie a signé une convention avec la SPA de Messigny (03 80 35 41 01 ou 03 80 35 45 27) pour l'accueil des animaux errants trouvés sur la commune.

Si vous trouvez un animal errant, merci de contacter l'un de ces numéros.

## DOCUMENTS D'IDENTITE

### Rappel

En application du décret 2016/1460 les demandes de cartes d'identité sont recueillies dans les mairies équipées d'un dispositif permettant la numérisation des pièces et la prise d'empreinte par le biais d'un capteur. Une pré-demande peut être effectuée en ligne et les demandes se font dans toutes les communes équipées du dispositif ( à consulter sur internet )

La durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Cet allongement ne concerne que les cartes d'identité sécurisées (plastifiées).

Cependant, la date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Et cette extension de validité n'est pas admise par tous les pays, et notamment en Europe.

Si vous avez un projet de voyage, il est prudent de prendre vos précautions à l'avance. L'accès à un avion, par exemple, pourrait vous être refusé.

## NAISSANCES en 2018/2019

Bienvenue à :

- Théo ACEDO né le 01 /01/2019
- Gabriel GUYENET né le 13/09/2019
- Enéa LASARTE née le 12/10/ 2019

## DATES A RETENIR

Fêtes de Noël de la commune mardi 17 décembre à 18 h à la salle de l'Etang Vergy ; vous êtes tous attendus .

Voir toutes les manifestations sur la page de l'Amicale : [www.curley.fr](http://www.curley.fr).

Ou encore ici : <https://www.facebook.com/groups/amicaledecurley/>

Pour les détails, merci de vous rapprocher d'un représentant de l'Amicale.

Retrouvez toutes ces informations sur le site Internet de la commune :

[www.curley.fr](http://www.curley.fr)

oOo